

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2015 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 3 août 2015 à la salle municipale, sont présents les conseillers et la conseillère : Éric Mageau, René Rivard, France Martel, Donald Lachance et Stanley Boucher sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

La conseillère Diane Talbot est absente.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.

Formant quorum sous la présidence de madame Nathalie Bresse, mairesse, la séance est déclarée ouverte.

Avant l'ouverture de la séance madame Nathalie Bresse, présente ses condoléances à la famille de monsieur Lorenzo Dubé décédé le 18 juillet 2015.

2015-08-140 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1. Ouverture**
 - 1.1 Ouverture
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux:**
 - 3.1 Séance ordinaire du 6 juillet 2015
- 4. 1^{ère} période de questions
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)**
- 5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**
 - 5.1 Soumission appels d'offres – déneigement
- 6. Information au conseil et correspondance**
 - 6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de juillet 2015
- 7. Rapports des comités**
 - 7.1 Finances – Subventions :
 - 7.1.1 Adoption des comptes à payer.
 - 7.2 Autres comités:
 - 7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.
- 8. Affaires nouvelles**
 - 8.1 Résolutions à adopter:
 - 8.1.1 Dernier paiement – Projet eau potable;
 - 8.1.2 Approbation du budget révisé – Office municipale d'habitation (O.M.H.);
 - 8.1.3 Offre de services professionnels pour l'augmentation de la capacité des étangs aérés;
 - 8.1.4 Offre de services professionnels – registre d'amiante;
 - 8.1.5 Localisation des emplacements des boîtes postales;
 - 8.1.6 Demande à la FQM – Indemnisation avec Hydro-Québec;
 - 8.1.7 Retenue de paiement sur le contrat d'achat de Gravier.

9. Adoption des règlements

9.1 Adoption du règlement d'emprunt numéro 601 - Réfection du chemin Biron.

9.2 Adoption du règlement de zonage numéro 603 - Modifiant le règlement de zonage numéro 436 – grille d'usage.

10. Avis de motion à donner

10.1 Modification au règlement de zonage numéro 596 – Règlement de zonage numéro 596-A.

11. Varia affaire nouvelle

Aucune

12. 2ième période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour)

13. Levée de la séance ordinaire

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 août 2015 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.1

2015-08-141 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2015 :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS : 19 H 38.

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)

Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Raymond Dyke:

Concernant le suivi de la réfection du ponceau du chemin Pageau.

Monsieur Bertrand Ash:

Concernant l'application de la réglementation municipale.

Demande des modifications à la réglementation des ventes de garage ; avoir la possibilité de faire plus de deux ventes de garage par année.

Madame Maryse Labonté:

Mentionne qu'il y a une toilette le long de la route, au coin du chemin Galipeau et de la Route 112.

Monsieur Jacques Gourde:

Concernant un suivi au sujet de la contribution des municipalités pour le parc de Scotstown.

FIN DE LA 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 52.

5.1
2015-08-142 **SOUSSION APPEL D'OFFRES – DÉNEIGEMENT :**

CONSIDÉRANT QUE nous avons été en appel d'offres publiques pour le service de déneigement pour les années 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux (2) soumissions :

- Transport Jean-Luc Clément 834 847.96 \$ plus taxes
- Construction Réal St-Laurent 785 025.00 \$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de Construction Réal St-Laurent au montant de 785 025.00 \$ plus taxes, considérant qu'elle est la plus basse et qu'elle est conforme aux devis.

Poste budgétaire : 02-330-00-443.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

6.1
DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :
Reporté au mois prochain.

7.1.1
2015-08-143 **COMPTES À PAYER :**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 31 juillet 2015 au montant de **119,602.36 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2.1
RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame la Mairesse Nathalie Bresse :

- Donne de l'information concernant un CA à la MRC au mois de juillet et une rencontre avec le député monsieur Bolduc sur nos différents projets de la municipalité.

Madame Diane Talbot : Absente.

Monsieur Éric Mageau :

- Donne de l'information concernant :
 - Qu'en mentionnant ouvertement que la Municipalité étudierait la possibilité de faire le déneigement à l'interne si les soumissions étaient trop élevées, ceci a fait en sorte que nous avons reçu plus d'un soumissionnaire et qu'il y aura une économie d'environ 120,786.00 \$ avant les taxes pour les trois années ;
 - Le ponceau du chemin Pageau, le dossier est à l'étude ;
 - Le pavage d'asphalte des rues Cardinal et des Patriotes prévu en septembre ;
 - Une rencontre prévue avec le MTQ le 27 août prochain.

Monsieur René Rivard :

- Donne de l'information concernant :
 - La tombée des articles du prochain journal est jeudi le 6 août prochain ;
 - Une consultation publique planifiée en septembre pour le programme MADA et la politique familiale.

Madame France Martel : Rien de spécial à signaler pour le mois de juillet.

Monsieur Donald Lachance :

- Donne de l'information concernant le camion échelle qui a été livré et présentement la formation des pompiers est en cours.

Monsieur Stanley Boucher :

- Donne de l'information concernant :
 - La prolongation des réseaux de la rue Desruisseaux – l'estimation des coûts est à venir ;
 - La prolongation des réseaux de la Route 112 est en cours avec les ingénieurs ;
 - Une rencontre a eu lieu avec l'ingénieur concernant la planification des travaux à faire pour l'augmentation de la capacité des étangs aérés.

8.1.1

2015-08-144 DERNIER PAIEMENT – PROJET EAU POTABLE :

CONSIDÉRANT QUE les travaux concernant le projet d'eau potable « traitement contre l'arsenic » sont complétés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été approuvés par la firme d'ingénierie WSP et par notre directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de payer le décompte numéro 6 au montant de 77,883.45 \$ qui représente le paiement complet moins une retenue de 5% au montant de 57,481.07 \$.

Poste budgétaire : 03-310-00-035.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2015-08-145 APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ – OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION (O.M.H.):

CONSIDÉRANT QUE nous avons un budget révisé pour l'année 2015 de l'Office municipale d'habitation avec un déficit au montant de 52,342 \$ au lieu de 48,342 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité absorbe 10% du déficit annuel;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le budget révisé avec un déficit au montant de 52,342 \$ et que la portion de la Municipalité soit de 5,234 \$ au lieu de 4,834 \$.

Poste budgétaire : 02-690-00-963.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3
2015-08-146 **OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DES ÉTANGS AÉRÉS :**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu l'offre de services de monsieur François Poulin, ingénieur pour confirmer la meilleure technologie applicable pour les plans et devis et la surveillance des travaux aux étangs aérés afin d'en augmenter leur capacité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de services professionnels de monsieur François Poulin ingénieur, au montant de 22,000.00 \$ plus taxes pour les travaux selon l'offre de services en date du 3 août 2015.

Poste budgétaire : 03-310-00-034.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4
2015-08-147 **OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – REGISTRE D'AMIANTE :**

CONSIDÉRANT QUE depuis 2015 selon les nouvelles exigences du règlement sur la santé et la sécurité du travail, nous avons l'obligation de tenir un registre des isolants calorifuges et des flocages présents dans les bâtiments de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu l'offre de services de S-AIR Environnement pour l'inspection des bâtiments et la préparation du registre sur les flocages et calorifuges (amiante) au montant de 2,950.00 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de services professionnels de S-AIR Environnement au montant de 2,950.00 \$ plus taxes pour les travaux selon l'offre de services en date du 22 juillet 2015.

Poste budgétaire : 02-190-00-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5
2015-08-148 **LOCALISATION DES EMPLACEMENTS DES BOÎTES POSTALES :**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de Postes Canada pour la relocalisation des boîtes postales sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes d'accord avec les emplacements proposés sauf celui du chemin Biron;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte les emplacements proposés par Postes Canada sauf pour le chemin Biron; on devrait garder deux emplacements pour les boîtes postales, une à chaque extrémité du chemin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6
2015-08-149 DEMANDE À LA FQM – INDEMNISATION PAR HYDRO-QUÉBEC :

CONSIDÉRANT QUE la FQM négocie avec Hydro-Québec au nom des municipalités pour l'indemnisation qu' Hydro-Québec donne aux municipalités lorsqu'il y a construction d'une nouvelle ligne électrique;

CONSIDÉRANT QU' en 2015 une nouvelle négociation doit avoir lieu;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner demande à la FQM de négocier en fonction des pertes de revenu de taxes foncières estimées pour les années futures (perte de nouvelles constructions dans le milieu urbain et rural comparativement au milieu agricole), de la pollution visuelle qu'une ligne électrique occasionne lorsqu'elle traverse dans le milieu urbain d'une municipalité, sur une base de richesse foncière taxable annuellement et non seulement basé sur un pourcentage du coût de construction de la ligne par le nombre de kilomètres de la ligne dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7
2015-08-150 RETENUE DE PAIEMENT SUR LE CONTRAT D'ACHAT DE GRAVIER :

CONSIDÉRANT QU' à la séance de juin la Municipalité a accepté l'achat de gravier de l'entreprise Excavation Steve Leblanc au montant de 7.90 \$ / tm avant taxes avec chargement;

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux de rechargement les échantillonnages du gravier se sont avérés non conformes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner garde une retenue de 6,320.00 \$ soit l'équivalent de 800 tm à 7.90 \$ / tm avant les taxes avec chargement qui sera payée lors de la prochaine livraison de gravier MG-20B conforme, en remplacement du 800 tm, à l'automne 2015 ou à l'été 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.1
2015-08-151 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 601 – RÉFECTION DU CHEMIN BIRON :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le règlement d'emprunt numéro 601 pour la réfection du chemin Biron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.2
2015-08-152 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 603 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436 – GRILLE D'USAGE :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le règlement de zonage numéro 603 modifiant le Règlement de zonage numéro 436 – grille d'usage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

10.1

**AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 596 :**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère France Martel qu'à une séance ordinaire subséquente le conseil municipal adoptera le règlement de zonage numéro 596A modifiant le Règlement numéro 596.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

12.

**2^E PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 12
(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement)
Procédure à suivre pour poser une question.**

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Jacques Gourde :

- À savoir si le ponceau du chemin Deblois est au budget ou en 2016 seulement ;
- Concernant l'échéancier de la réparation du ponceau du chemin Galipeau ;
- Concernant la réparation de l'accotement au 365 chemin Galipeau ;
- Concernant un suivi pour l'enseigne le long de la route 112 afin d'indiquer la caserne des pompiers.

Monsieur Jacques Nadeau :

- Concernant la sécurité près des boîtes postales du chemin Galipeau ;
- Mentionne son mécontentement concernant les travaux des rues Cardinal et des Patriotes ; mauvaise planification, mauvais entretien temporaire avant l'asphalte, etc. ...

Monsieur Bertrand Ash concernant des informations pour le registre de l'amiante.

Madame Maryse Labonté:

- Concernant le suivi des travaux du terrain de tennis ;
- L'achat des bornes 911 ;
- Concernant des informations sur le changement de zonage règlement numéro 603.

Stéphane Théroux concernant les négociations avec Hydro-Québec.

FIN DE LA 2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 59.

13.

2015-08-153 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eric Mageau **QUE** la séance ordinaire soit levée à 20 h 59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE : Mardi le 8 septembre 2015 à 19 h 30.